



Formulaire d'adhésion

UDAF du Pas-de Calais

Cette demande doit être adressée à :

UDAF62
A l'attention de Monsieur le Président
Service Institution
16 Boulevard Carnot
62000 ARRAS

Liste des pièces statutaires à joindre :

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser les pièces ci-dessous en vue de votre agrément par l'UDAF :

- la lettre de demande d'agrément de l'association (page 3),
- le récépissé de déclaration à la Préfecture,
- l'extrait de parution au Journal Officiel,
- les statuts datés et signés par le Président,
- le règlement intérieur éventuel daté et signé par le Président,
- la liste à jour du Conseil d'Administration et du Bureau,
- l'état des activités,
- la preuve de l'adhésion à un Mouvement Familial National agréé par l'UNAF, le cas échéant.

Contact : Emma Delebecque, Chargée de projets et développement associatif
Tél : 03.21.71.22.72 / e-mail : edelebecque@udaf62.unaf.fr



Critères d'agrément d'une association à l'UDAF du Pas-de-Calais

A le caractère familial, une association créée dans le cadre de la Loi du 1^{er} juillet 1901 qui est déclarée **depuis 6 mois au moins** et qui répond aux 6 critères suivants :

- 1) L'association doit spécifier dans ses statuts que son but essentiel est **la défense des intérêts matériels et moraux, soit de toutes familles, soit de certaines catégories d'entre elles.**
- 2) Les activités de l'association ne doivent pas se limiter à la gestion de services salariés.
- 3) L'association peut être affiliée à une fédération agréée par l'UNAF.
- 4) L'association ne doit pas être dépendante d'un organisme extérieur ou d'une collectivité territoriale.
- 5) L'association doit avoir une composition familiale. Elle ne doit pas compter parmi ses membres, **ayant voix délibérative**, des personnes morales, des représentants d'une autre association...etc.
- 6) L'association doit exiger une cotisation annuelle distincte de la rémunération des services rendus.
- 7) Inviter l'UDAF à leur Assemblée Générale.
- 8) Transmettre chaque année leur rapport d'activités et financiers.
- 9) La carte d'adhérent doit être familiale.

Les membres actifs :

- Sont invités aux assemblées générales de l'UDAF
- Constituent le Conseil d'Administration de l'UDAF

En cas de modification dans les statuts, l'association doit délivrer à l'UDAF un récépissé de déclaration en Préfecture. Il y aura par la suite une parution au Journal Officiel qu'en cas de modification sur le titre et l'objet de l'association.

La demande devra être examinée par la commission de contrôle de l'UDAF qui devra donner, après consultation de l'UNAF, un avis au Conseil d'Administration. L'agrément une fois obtenu, permet aux membres de l'association d'intégrer, s'ils le souhaitent, le Conseil d'Administration de l'UDAF, les différents groupes de travail et de représenter officiellement l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics dans les divers conseils et assemblées ou autres institués par l'Etat, la Région, le Département ou la commune.



Lettre de demande d'agrément pour une association familiale à l'UDAF du Pas-de Calais

INTITULE DE L'ASSOCIATION :

Déclarée à la Préfecture de :

A la date de :

Parution au Journal Officiel du :

Siège Social Statutaire :

.....
.....
.....

Adresse mail de l'Association : @

Adhérente du Mouvement Familial :

Adresse postale :

Chez :

.....
.....

Monsieur le président de l'UDAF62,

En ma qualité de Président(e) de l'Association

En ma qualité de délégué(e) de l'Association

De l'association :

J'ai l'honneur de vous confirmer la demande d'agrément de mon association qui s'engage à adhérer aux orientations et obligations desdits statuts et règlement intérieur de l'Union Départementale des Associations Familiales dont j'atteste avoir pris connaissance.

Nom du Président(e) ou du Délégué(e) :

A

Le

Signature

3